

# Conformité à REACH

Position de DuPont pour KEVLAR<sup>®</sup>, NOMEX<sup>®</sup> et TENSYLON<sup>®</sup>  
Catégories : Fibre courte, Fibre, Papier, Pulp, Floc, Tissu, Feutre,  
Laminé, Préimprégné, Nontissé hydrolysé, Fibrides

Pour les autres catégories: Elastomères (Engineered elastomers)  
prière de consulter le bulletin concernant les Préparations.

La gestion des produits dans le cadre du 'Product Stewardship' est considérée chez DuPont comme fondamentale dans la chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons au quotidien pour la sécurité de nos employés et sous-traitants ainsi que pour celle des communautés au sein desquelles nous opérons. Nous partageons ce souci de sécurité avec toutes les personnes qui sont amenées à manipuler nos produits. En tant que fabricant et importateur/exportateur de substances<sup>1</sup> soumises au règlement REACH, nous avons mis en place un groupe de travail ayant pour tâche de gérer toutes les exigences découlant de ce règlement, qu'elles s'appliquent à nos fournisseurs, nos clients ou à notre propre fonctionnement. Le but de cette communication est de vous informer de notre position :

- DuPont certifie que tous les produits vendus à nos clients de l'UE et l'EEE par ses entités juridiques européennes<sup>2</sup> sont en conformité avec les exigences du règlement REACH, (pré-)enregistrements<sup>3</sup> inclus ;
- DuPont ne communiquera pas les numéros de pré-enregistrement, ceci basé sur les recommandations de CEFIC contenues dans 'CEFIC REACH Industry preparation Letter No 9'.

Le règlement REACH exige l'enregistrement des substances, telles quelles ou contenues dans des préparations<sup>4</sup>, lorsque les quantités fabriquées ou importées dépassent 1 tonne par année.

Chaque importateur est responsable de sa propre conformité au règlement REACH.

Selon nous, les produits mentionnés ci-dessus remplissent les critères nécessaires afin d'être considérés comme des « articles »<sup>5</sup>. Ils ne contiennent aucune substance destinée à être rejetée dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation<sup>6</sup>.

A notre connaissance, aucune des substances de la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation, telle que publiée sur le site internet de l'ECHA - actuellement le 17.12.2015 -, n'est présente au-dessus de la limite légale dans les articles vendus sous KEVLAR<sup>®</sup> mentionnés en entête.

Les articles commercialisés sous le nom de marque NOMEX<sup>®</sup> peuvent contenir du N,N-diméthylacétamide (DMAc), EINECS 204-826-4, en concentration supérieure à 0.1% w/w. Des informations supplémentaires sont disponibles ici :

[http://www2.dupont.com/REACH/en\\_US/assets/downloads/PDFs/AFS/DPT\\_AFS\\_Reach\\_Compliance\\_Bulletin.pdf](http://www2.dupont.com/REACH/en_US/assets/downloads/PDFs/AFS/DPT_AFS_Reach_Compliance_Bulletin.pdf).

Au vu des conditions expliquées ci-dessus, les articles mentionnés dans ce document sont exempts d'enregistrement sous REACH.

A ce jour et à notre connaissance, les substances contenues dans les articles mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les conditions de restrictions de l'Annex XVII REACH. DuPont communiquera en temps voulu tout changement, dus à des amendements ultérieurs de l'Annex XVII REACH, ayant potentiellement des conséquences sur la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation des substances en question.

En tant que client, certaines exigences du règlement REACH peuvent vous concerner directement, c'est pourquoi nous vous invitons à vous familiariser avec REACH en consultant le site internet de l'ECHA : <http://echa.europa.eu>.

Site Web DuPont REACH: <http://reach.dupont.com>

<sup>1</sup> Substance : un élément chimique et ses composés à l'état naturel ou obtenus par un processus de fabrication, y compris tout additif nécessaire pour en préserver la stabilité et toute impureté résultant du processus mis en oeuvre, mais à l'exclusion de tout solvant qui peut être séparé sans affecter la stabilité de la substance ou modifier sa composition (REACH, Art. 3.1).

<sup>2</sup> Ceci inclut les entités juridiques de DuPont dans l'UE/EEE, ainsi que Du Pont de Nemours International S.A. et DuPont International Operations Sàrl.

<sup>3</sup> DuPont a soumis à l'Agence Chimique Européenne (ECHA) des fichiers d'enregistrement préalable relatifs aux produits fabriqués ou importés par DuPont pour lesquels un enregistrement préalable est requis. L'Agence a confirmé la réception de ces fichiers. A notre connaissance actuelle, les substances que DuPont achète sur le marché européen ont été (pré-)enregistrées par les fabricants ou importateurs respectifs.

<sup>4</sup> Préparation : un mélange ou une solution composés de deux substances ou plus (REACH, Art. 3.2).

<sup>5</sup> Le terme 'article' désigne un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique (REACH, Art. 3.3.).

<sup>6</sup> selon REACH Art. 7.1 b.

*Ces informations se basent sur notre niveau de connaissances actuel et expriment seulement nos intentions. Elles ne constituent pas un engagement au sens juridique. Alors que nous donnons ces informations en bonne foi, nous ne garantissons nullement qu'elles soient complètes et exactes. Nous n'assumons pas de responsabilités pour des dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter du fait d'utiliser cette information ou d'y faire confiance.*

DuPont International Operations Sàrl  
Chemin du Pavillon 2  
CH-1218 Le Grand Saconnex  
Geneva, Switzerland  
Email : [Alexander.M.Metzger@dupont.com](mailto:Alexander.M.Metzger@dupont.com)



*The miracles of science™*